

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2010**

Délibération
n° 2010.11.130.B

**ZI n° 3 Gond
Pontouvre - Société
PAGES JAUNES
MARKETING
SERVICES :
résiliation du bail
commercial**

LE VINGT CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE DIX à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 novembre 2010**

Secrétaire de séance : Fabienne GODICHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Brigitte BAPTISTE

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

François NEBOUT, Jean-François DAURE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE

ZI N° 3 GOND PONTouvre - SOCIETE PAGES JAUNES MARKETING SERVICES : RESILIATION DU BAIL COMMERCIAL
--

Par délibération n° 61 B du 18 juin 2009, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°3 au bail conclu avec la société PAGES JAUNES MARKETING SERVICES (PJMS), ayant pour objet d'augmenter le montant du loyer afin de tenir compte des travaux effectués dans les locaux situés dans la ZI n°3 à Gond Pontouvre et de prévoir le terme du bail au 31 juillet 2015.

Ce bâtiment, d'une surface totale de 1 785 m² répartis sur 2 niveaux, ne répond plus aux besoins de la société dont l'activité se développe notamment en termes d'emplois puisqu'un effectif de 200 à 250 salariés est prévu fin 2011.

En conséquence, les dirigeants étudient la possibilité de déménager dans un ensemble de bureaux de 3 000 à 4 000 m² situé sur la zone d'activités des Savis sur la commune de Gond-Pontouvre et sollicite le GrandAngoulême pour autoriser la résiliation du bail commercial au jour de leur départ prévu au mois d'août 2011.

Vu la délibération n° 75 du conseil communautaire du 22 avril 2008 portant délégation d'attribution au bureau communautaire, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 9 novembre 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER la résiliation du bail commercial avec la société PAGES JAUNES MARKETING SERVICES (PJMS) au jour de son départ prévu à la date de livraison du nouveau bâtiment sous réserve que le projet de l'entreprise se réalise sur le territoire du GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>	<u>Affiché le :</u>
26 novembre 2010	29 novembre 2010